



## Sucession en France et Espagne Quid ?

Par **Kiko16**, le **05/03/2016** à **09:21**

Bonjour

Ma mère vient de décédée dernièrement

Nous sommes trois enfants héritier de ces biens , dont mon frère qui est sous tutelle de l'état Français

Ma mère possédait des biens en France et des comptes bancaire et maisons en Espagne car héritière elle même et native de ce pays

Je viens de déclarer et lancer les courriers pour démarrer la procédure devant notaire ici en France sans parler des biens en Espagne

Le plus compliquer comment doit je faire avec l'administration Espagnole ; je dois passer par un notaire Espagnol et faire toutes les procédures comme ici mais que la bas et comment se passe avec le cas de mon frère sous tutelle?

Merci d'éclairer ma lanterne et conseil car c'est les étapes de la vie dont je me serais bien passé

Salutations